



Recensement de la population : c'est maintenant !

AKTUALITÄT

VERFAHREN

Montag, 23. januar 2023

Recensement de la population : c'est maintenant !

La campagne de recensement débutera le 19 janvier. Comme chaque année, des agents recenseurs se présenteront au domicile des Véliziens concernés pour leur remettre leurs identifiants. Comment ça fonctionne ? On vous dit tout ici.



Se faire recenser est un geste civique. Grâce aux données collectées lors du recensement de la population, les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

❖ quoi ça sert ?

- Connaître la population française
- Définir les moyens de fonctionnement des communes
- Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Comment ça marche ?

Comme tous les ans, cinq agents recenseurs ont été recrutés. Ils ont pour mission de se rendre aux adresses sélectionnées par l'INSEE pour remettre les consignes de recensement.

Le recensement est obligatoire. Si vous êtes concerné, vous devez répondre au questionnaire. Connectez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

avec vos identifiants figurant sur la notice donnée par l'agent recenseur. Complétez le questionnaire en ligne, c'est **simple, rapide et sécurisé**.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, remplissez le questionnaire papier et prenez rendez-vous avec le recenseur pour le lui remettre.

Pour rappel : le recensement est entièrement gratuit.

Les foyers concernés par la campagne de recensement reçoivent un courrier de la mairie pour les prévenir du passage des agents recenseurs. Seuls les agents en photo ci-dessous sont autorisés à faire cette procédure. Ils sont munis de leur carte officielle.

Vos 5 agents recenseurs :

